

# Assemblée générale annuelle Ordre professionnel des criminologues du Québec

Tenue le jeudi 13 octobre 2022 En présentiel

#### **Procès-verbal**

PRÉSENCES: 28 membres de l'OPCQ ont assisté en tout ou en partie à l'assemblée.

M<sup>me</sup> Isabelle Dupont fait la prise de notes.

#### 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle est ouverte à 18 h 05.

La nomination de M<sup>me</sup> Josée Rioux comme présidente de l'assemblée générale annuelle 2022 est proposée par M. David Henry et secondée par M. Richard Talbot.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement** résolu de nommer M<sup>me</sup> Josée Rioux présidente de l'assemblée générale annuelle 2022 de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

# 2.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum est constaté par la présidente de l'assemblée.

#### 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 13 octobre 2022 avec l'ajout du point 12a : rémunération de la présidente, est proposée par M<sup>me</sup> Stéphanie Simard et secondée par M<sup>me</sup> Chantal Huot.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 13 octobre 2022 avec l'ajout du point 12a : rémunération de la présidente.

#### 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2021

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 octobre 2021 est proposée par M. Benoit Lamarche et secondée par M<sup>me</sup> Laurianne Provost.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 octobre 2021.



# 5.0 REMISE DU PRIX MÉRITE DU CIQ 2022 DE L'OPCQ

Le prix Mérite du CIQ 2022 de l'OPCQ est décerné à un professionnel pour ses réalisations et sa contribution significative au développement et au rayonnement de la profession et de l'Ordre.

C'est avec plaisir que M<sup>me</sup> Josée Landry, présidente de l'Ordre professionnel des conseillers en orientation (CO) et membre du comité exécutif du CIQ, remet le prix Mérite du CIQ 2022. La lauréate 2022 s'est démarquée par ses grandes réalisations, mais aussi par sa grande implication au rayonnement de la profession. Le Conseil interprofessionnel du Québec sur recommandation de l'Ordre est donc heureux de remettre le prix Mérite du CIQ à M<sup>me</sup> Diane Borgia, criminologue et psychothérapeute.

M<sup>me</sup> Diane Borgia se dit très honorée de recevoir cette prestigieuse reconnaissance de la part de son ordre professionnel et remercie chaleureusement toutes les personnes avec lesquelles elle a eu la chance de travailler, ainsi que sa famille.

6.0 **RAPPORT** DE LA **PRÉSIDENTE** DE L'ORDRE, Josée Rioux M<sup>me</sup> Josée Rioux présente le rapport de la présidente pour l'année 2021-2022. Elle souligne les différentes prises de position publique en cours d'année. Notamment pour le Projet de loi n° 24 souhaitant l'implantation des bracelets antirapprochement dans des contextes de violence conjugale, ainsi que pour le Projet de loi n° 15 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse avec la rédaction d'un mémoire: Vers une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes, déposé à la commission parlementaire. M<sup>mes</sup> Goyette et Rioux ont également eu l'occasion de le présenter à la commission parlementaire.

M<sup>me</sup> Rioux mentionne que dans une optique de bonne gouvernance, le CA compte trois comités statutaires : le comité des finances et d'audit, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance. En cours d'année 2021-2022, ceux-ci on entreprit la révision de certaines politiques, telles que la politique de gestion documentaire, la politique de gestion des risques et la création de la toute première politique de rémunération. M<sup>me</sup> Rioux souligne que le comité de gouvernance a procédé une fois de plus à l'évaluation annuelle du fonctionnement des différents comités de l'Ordre (CA, CIP et comité d'admission). M. David Henry, vice-président de l'Ordre et président du comité de gouvernance, a déposé au conseil les faits saillants de cette évaluation qui s'est avérée très positive.

M<sup>me</sup> Rioux mentionne que le CA travaille déjà à la planification du plan stratégique 2023-2026 afin de mettre de l'avant la vision d'avenir de l'OPCQ.

M<sup>me</sup> Rioux explique brièvement la composition des membres du conseil d'administration au 31 mars 2022.



# 7.0 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE, M<sup>me</sup> GENEVIÈVE LEFEBVRE M<sup>me</sup> Lefebvre présente le rapport de la directrice générale et secrétaire pour l'année 2021-2022. Elle remercie l'équipe de la permanence, les inspecteurs, le personnel du bureau du syndic ainsi que toutes les personnes œuvrant sur les différents comités de l'Ordre.

Le bilan de l'année comprend la présentation de l'Ordre en chiffres, le plan d'action 2021-2022, les principales réalisations et publications et les embauches. Un bilan fort intéressant qui met de l'avant le travail effectué notamment en lien avec la formation continue, les enjeux actuels de l'Ordre, son rôle de protection du public, ainsi que la réglementation.

En terminant, M<sup>me</sup> Lefebvre mentionne que l'Ordre est à la recherche de membres désirant s'impliquer au sein des différents comités de l'Ordre.

#### 8.0 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2021-2022

M. Richard Talbot fait la présentation des états financiers.

Aucune question n'est soulevée de la part des membres.

#### 9.0 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2022-2023

Dans le cadre de la nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2022-2023, M<sup>me</sup> Lefebvre mentionne que le comité des finances et d'audit a recommandé au conseil d'administration la reconduction de la firme BDO pour l'année 2022-2023. Le CA de l'Ordre recommande à son tour, à l'assemblée, de reconduire la firme BDO comme auditeur indépendant pour l'année 2022-2023.

M<sup>me</sup> Lefebvre propose le vote pour la reconduction de la firme BDO comme auditeur indépendant pour l'année 2022-2023. Les membres ont voté oui à 100%.

Il est proposé par M. Simon Legault et secondé par M<sup>me</sup> Chantal Blanchette que les services de la firme BDO, S.E.N.C.R.L. soit reconduit comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2022-2023.

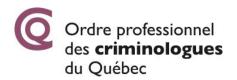
**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu** de mandater la firme BDO, S.E.N.C.R.L. comme auditeur pour l'exercice 2022-2023 de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

#### 10.0 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

M<sup>me</sup> Lefebvre présente les prévisions budgétaires pour l'année 2022-2023.

#### 11.0 COTISATION ANNUELLE 2023-2024

11.01 Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la 1<sup>re</sup> consultation des membres de l'OPCQ



M<sup>me</sup> Lefebvre déclare n'avoir reçu aucun commentaire de la part des membres à la suite de la 1<sup>re</sup> consultation des membres sur la non-augmentation de la cotisation annuelle, celle-ci maintenue à 680\$ pour l'année 2023-2024.

#### 11.02 Projet de résolution du conseil d'administration

M<sup>me</sup> Lefebvre présente la résolution du conseil d'administration adoptée le 1er septembre 2022.

#### Considérant :

- que M<sup>me</sup> Lefebvre en tant que secrétaire de l'Ordre a consulté les membres au moins 30 jours avant l'AGA sur le montant de la cotisation 2023-2024;
- que M<sup>me</sup> Lefebvre déclare n'avoir reçu aucun commentaire de la part des membres sur la non-augmentation, lors de la 1<sup>re</sup> consultation sur la nonaugmentation de la cotisation annuelle de 680\$ pour l'année 2023-2024.

Il est suggéré que le conseil d'administration adopte la résolution de proposer la 2e consultation des membres sur la non-augmentation du montant de la cotisation annuelle de 680 \$ pour l'exercice 2023-2024.

#### 11.03 Nouvelle consultation des membres présents (2<sup>e</sup> consultation obligatoire)

M<sup>me</sup> Lefebvre demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la proposition de la non-augmentation du montant de la cotisation annuelle 2023-2024. Aucun commentaire n'est émis par les membres présents.

#### 12.0 RÉMUNÉRATION

# 12a) APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE

M<sup>me</sup> Josée Rioux se retire pour ce point et M. David Henry prend la relève.

M<sup>me</sup> Lefebvre passe en revue la ventilation de la rémunération de la présidente. Cette dernière reçoit une rémunération directe et indirecte. Elle mentionne aussi que depuis la création de l'Ordre, la rémunération de la présidence demeure inchangée.

Il est proposé par M. Pierre-Phénol Gouraige et secondé par M<sup>me</sup> Stéphanie Simard que soit augmenté de 3% la rémunération de la présidente de l'OPCQ pour l'année financière 2023-2024.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'augmenter de 3% la rémunération de la présidente de l'OPCQ pour l'année financière 2023-2024.

# 12b) APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

M<sup>me</sup> Lefebvre passe en revue la ventilation de la rémunération des administrateurs élus de l'OPCQ. Ceux-ci, conformément au *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*, en vigueur depuis le 19 mai 2016, la rémunération des élus se fait essentiellement par le versement de jetons de présence :

- 100 \$ pour une demi-journée (n'excédant pas 3 h 30);
- 200 \$ pour une journée (plus de 3 h 30);



• 30 \$/heure pour une rencontre téléphonique ou par un autre moyen technologique pour un maximum de 90 \$.

#### Proposition pour l'année 2023-2024:

Aucune hausse n'est proposée pour la rémunération des administrateurs élus.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Laurianne Provost et secondé par M<sup>me</sup> Maria Mourani que soit maintenue au même niveau, soit sans augmentation, la rémunération des administrateurs de l'OPCQ pour la prochaine année financière; laquelle rémunération a été fixée selon les paramètres du *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec* en vigueur depuis le 19 mai 2016.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de reconduire la rémunération des administrateurs élus pour la prochaine année selon les paramètres déjà établis à l'OPCQ.

### 13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants ont été portés à l'attention de l'Ordre lors de la période de questions :

- prévoir un comité qui pourrait discuter des enjeux, en lien avec la pratique privée;
- appréciation de l'organisation du congrès et de l'AGA, spécialement par une si petite équipe (5 personnes).

M<sup>mes</sup> Lefebvre et Rioux ont répondu aux questions et commentaires des membres, qui se sont montrés satisfaits.

#### 14.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M<sup>me</sup> Josée Rioux remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle. Elle en profite également pour remercier l'équipe de la permanence pour l'organisation du tout premier congrès de l'OPCQ.

La levée de l'assemblée est proposée par M<sup>me</sup> Véronique Lejour et secondée par M<sup>me</sup> Marie-Christine Michaud.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de levée à 19 h 15, l'assemblée générale annuelle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

M<sup>me</sup> Josée Rioux Présidente Ordre professionnel des criminologues du Ouébec

M<sup>me</sup> Geneviève Lefebvre Directrice générale et secrétaire Ordre professionnel des criminologues du Québec